

la mobilisation de la profession  
française à l'international



Délégation Internationale  
pour l'Audit et la Comptabilité

**DIPAC**

## Rapport d'activité 2008



# DIPAC Rapport d'activité 2008

## Rapport d'activité de la DIPAC – année 2008

La Délégation Internationale pour l'Audit et la Comptabilité (DIPAC) est la structure commune mise en place par les deux organisations professionnelles françaises, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour coordonner et animer l'ensemble de leurs activités internationales et suivre tous les projets correspondants.

La DIPAC a été créée en octobre 2005. Ses organes de gouvernance et ses modes de fonctionnement ont été mis en place au cours de l'année 2006.

Pendant l'année 2008, la DIPAC a régulièrement continué à exercer son rôle au travers d'un suivi régulier de tout ce qui peut concerner la profession française dans l'environnement international, en Europe notamment. Cette fonction permanente et essentielle sera particulièrement mise en exergue dans ce rapport d'activité, avant que soient évoqués les événements ponctuels et les principaux travaux qui ont marqué l'année.

### **I - Une activité permanente de veille, de coordination et d'information.**

\* La DIPAC entend permettre à l'ensemble des professionnels français de la comptabilité et de l'audit de se tenir informés des événements ou des réflexions qui marquent le monde professionnel à l'extérieur de nos frontières nationales.

L'exploitation systématique des principales revues de la presse spécialisée internationale, régulièrement assurée par Mme Kurkdjian, permet d'alimenter les fiches hebdomadaires « Actualités internationales » et « Actuhebdo » préparées par Mme Kieny, responsable du centre de documentation de la CNCC. Ces fiches, révisées sous le contrôle de la DIPAC, sont elles même reprises dans les documents d'information destinés aux professionnels de l'audit et sont parallèlement mises en ligne sur le site Internet DIPACint.

Avec un décalage maximum de huit à dix jours, chacun peut ainsi trouver un résumé synthétique, en langue française, de tout ce qui est publié ou diffusé dans le monde professionnel international et se référer aux documents d'origine, s'il le souhaite. Des dossiers thématiques permettent aussi de disposer d'une vision globale des positions des confrères ou partenaires étrangers sur les grands sujets intéressant la profession.

Depuis la fin de l'année 2008, la DIPAC prépare et diffuse également tous les deux mois un bulletin électronique, destiné à souligner quelques unes de ces informations significatives et à susciter l'envie de consulter régulièrement le site Internet de la DIPAC.

\* En termes opérationnels, la DIPAC, qui est connectée sur les circuits de diffusion des organisations internationales concernant la profession, veille à ce que les différentes consultations, exposés-sondages, demandes d'avis ou opinions ou d'enquêtes provenant de ces organismes soient convenablement répercutés et suivis par les personnes compétentes dans les structures de l'OEC et de la CNCC.

Lorsqu'elle considère qu'il est important ou opportun d'en informer les responsables professionnels élus, elle retransmet sans délai ces demandes vers les présidents des commissions techniques spécialisées, au-delà de la diffusion qui est normalement faite vers les personnels permanents des deux Institutions et vers les élus en charge des questions internationales.

Dans cette démarche, la DIPAC n'entend pas se substituer aux personnes et services compétents ; elle contribue d'ailleurs rarement au traitement de ces réponses sur le fond. Mais elle est bien dans son rôle de vigie et de centre de coordination lorsqu'elle supervise la transmission des demandes reçues et le retour des réponses dans les délais impartis, veillant en cela à assurer la meilleure participation possible de la profession française aux travaux internationaux qui la concernent.

\* Dans la même logique de circulation fluide de l'information à destination de ceux auxquels elle peut être utile, la DIPAC s'efforce d'assurer une diffusion optimale des comptes-rendus des réunions internationales auxquelles ont participé des représentants de la profession française. Elle le fait en essayant de déterminer qui peut avoir besoin de prendre connaissance des informations ou des remarques qui y sont mentionnées, sans pour autant surcharger un trop grand nombre de responsables d'une information surabondante et excessive.

\* La DIPAC a continué en 2008 à proposer et animer des rencontres périodiques des permanents de l'une et l'autre institution qui sont engagés dans une part des activités internationales de la profession. Cinq réunions de ce type ont été tenues en 2008. Elles permettent à chacun des participants d'exposer le contenu et les enjeux des dossiers qu'il suit dans son domaine particulier et de replacer ses propres interventions techniques dans le cadre global du positionnement de la profession française dans l'environnement international.

\* Enfin, et comme les années précédentes, la DIPAC a rassemblé en début d'année civile autour des deux présidents des Instituts et du président de la FEE, M. Jacques Potdevin, tous les représentants français participant aux groupes de travail permanents ou occasionnels de la Fédération européenne pour un point d'information mutuelle sur la situation prévalant dans chacun de ces groupes et pour que chacun puisse bénéficier d'une vision globale de notre participation aux travaux européens. En tant que de besoin, la DIPAC rencontre aussi chacun de ces représentants et s'efforce de faciliter leur mission ; des progrès restent cependant possibles dans la bonne articulation de leur rôle international avec les Commissions spécialisées des deux Instituts professionnels.

\* Dans un domaine plus proche de l'opérationnel et des projets concrets, la bonne articulation mise en place avec le Directeur responsable de la DDPI, Bernard Kleiner, à propos des divers projets d'assistance technique et de partenariat contribue à intégrer ce rôle important que joue la profession française dans une stratégie de présence internationale utile. Cela nous vaut une certaine reconnaissance des organismes internationaux et d'un bon nombre de pays bénéficiaires de notre apport de savoir faire professionnel. Il est important de veiller à maintenir ce capital de sympathie et de reconnaissance.

Tout ce qui précède correspond un peu à la masse immergée d'un iceberg, cette part que l'on ne voit pas et dont on pourrait très facilement oublier l'existence.

C'est pourtant cette action permanente et au jour le jour de l'équipe internationale qui conforte l'insertion de la DIPAC au sein du Conseil Supérieur et de la Compagnie Nationale et qui apporte la démonstration de l'utilité d'une structure commune aux deux institutions pour suivre les grands sujets internationaux et pour en coordonner le traitement, de manière organisée et avec une approche marquée par le professionnalisme.

## II - Des pas significatifs en matière de relations bilatérales.

- Lors d'un déplacement organisé à Montréal, fin janvier, les deux présidents, Jean-Pierre Alix et Vincent Baillot et le président de la FIDEF ont parrainé la signature d'un accord conclu entre l'INTEC et l'Institut professionnel CGA-Canada, par lequel les deux organismes reconnaissent mutuellement les modules élémentaires des formations qu'ils proposent en vue de l'obtention d'un diplôme reconnu.  
Ils se mettent ainsi en mesure d'offrir, en France, au Canada ou dans des pays tiers, un cursus de formation internationale permettant d'obtenir le niveau d'un diplôme professionnel. Cet accord est l'aboutissement d'un travail conjoint engagé, avec l'encouragement de la DIPAC, depuis 2006 entre les deux pays. C'est aussi le préalable à une offre de formation à valeur internationale présentée sous les auspices de la profession française.
- La DIPAC avait coordonné avec l'Institut professionnel indien ICAI la préparation d'une visite d'étude en Inde des responsables de la profession française. Leur visite à New Delhi, capitale fédérale de l'Union Indienne, en février 2008 a comporté de nombreux contacts institutionnels permettant de mesurer le poids et l'influence de nos confrères indiens dans l'ensemble de l'économie nationale. Les bonnes relations ainsi confortées pourront déboucher par la suite sur des actions communes ou sur un rapprochement plus substantiel ;
- L'organisation par la DIPAC d'une journée de travail en commun avec l'Institut britannique ICAEW, le 1<sup>er</sup> avril 2008 à Paris, a permis aux participants de mesurer les différences qui nous distinguent de nos amis anglais dans l'organisation de la profession et dans les services rendus aux membres de Instituts, mais aussi de constater la communauté des objectifs et des principes qui nous permet d'envisager une plus grande coopération sur des sujets internationaux d'intérêt commun, en particulier en Europe.
- La DIPAC a suivi de près, sans être leader en ce domaine, les travaux qu'ont engagés l'OEC et la CNCC, en liaison avec les Ministères et administrations de référence, pour préparer un accord de reconnaissance mutuelle avec le Québec, suite à un engagement du Président de la République de faire progresser ce sujet à l'occasion du sommet de la francophonie, organisé à Québec en septembre 2008. Parmi d'autres responsables de représentants de professions libérales, le Président de l'OEC et un représentant du bureau de la CNCC ont signé une déclaration d'intention, visant à la reconnaissance mutuelle des qualifications et des conditions d'exercice professionnel. Ce document sera transformé dans le courant de l'année 2009 en une série d'accords, conformes à nos engagements européens et validés par les Ministères, qui seront signés avec les deux Instituts professionnels concurrents CGA et OCAQ qui représentent la profession au Québec.
- La DIPAC est régulièrement associée dans la poursuite des relations de travail traditionnellement organisées entre la CNCC et l'Institut des Réviseurs d'entreprise de Belgique -deux réunions de ce type en 2008- ou encore entre l'OEC et les professionnels comptables et fiscalistes allemands de la Chambre fédérale des Steuerberater (deux réunions également). Ceci contribue utilement à l'harmonisation des vues et des positions entre voisins proches dans l'espace européen.
- La participation active et régulière de Jean-Luc Doyle aux travaux de la FEE, que ce soit auprès du Président Jacques Potdevin, de notre représentant au Conseil, Gérard Varona, ou de nombreux autres professionnels participant aux groupes de travail techniques nous permet également de maintenir une coordination étroite avec nos grands homologues européens, IDW(Allemagne) ICAEW (UK), NIVRA (Pays-Bas), CNDCCCE (Italie), avec lesquels nous ne sommes pas nécessairement en plein accord sur tout mais avec lesquels nous maintenons un dialogue confiant fondé sur un respect mutuel.

### III - Une grande activité au sein des organismes internationaux.

#### IFAC

\* La DIPAC attache une attention toute particulière à suivre de très près les travaux menés au sein des quatre Conseils normalisateurs de la Fédération mondiale, comme dans les divers Comités qui y sont créés : c'est, en effet, l'une des principales sources des évolutions susceptibles d'affecter la profession et son avenir au plan global ainsi que son positionnement par rapport aux autorités et au monde de la régulation.

\* La DIPAC peut assurer ce suivi directement grâce à la participation de représentants français dans certaines des structures de travail de l'IFAC.

En 2008, cette contribution directe était assurée par quatre personnes :

William Nahum- Membre du Board( C.A.) de l'IFAC jusqu'en novembre 2009

Gérard Trémolière - Membre de l'IAASB (normes d'audit) jusqu'en fin d'année 2008

Isabelle Sapet- Membre de l'IESBA (normes d'éthique) jusqu'en fin d'année 2010

Marie-Pierre Cordier, Membre de l'IPSAS Board (normes secteur public) jusqu'en fin d'année 2009.

La fonction de Conseiller technique assurée par le Directeur de la DIPAC auprès du représentant français au Board de l'IFAC , William Nahum, ainsi que sa participation régulière aux réunions annuelles des Directeurs d'instituts membres de l'organisation et l'assistance fournie par Jean-Luc Doyle aux travaux du Conseil d'éthique contribuent également à maintenir cette relation étroite avec l'IFAC, tout comme les liens qu' Helen O'Reilly a conservés avec le secrétariat et le service communication de la Fédération.

Une veille permanente est, en outre, assurée sur tout ce que publient ou produisent les Conseils, Comités ou groupes spécialisés de l'IFAC.

\* Tout ceci est d'autant plus important que la politique de sélection des candidats par l'IFAC a beaucoup évolué et rend désormais particulièrement incertaine l'issue des propositions de nomination que nous transmettons chaque année en avril. En 2008, les membres français de l'Organisation avaient proposé des candidats excellents pour trois postes et une seule de ces candidatures a été acceptée : Cédric Gélard remplace donc pour trois ans au sein de l'IAASB Gérard Trémolière, dont il avait été le conseiller technique pendant des années.

\* La DIPAC veille aussi à apporter une contribution française positive aux demandes ou aux attentes de la Fédération mondiale, que ce soit en répondant à des demandes de consultations particulières ou en assurant des services utiles à la profession mondiale.

- En 2008, elle a ainsi apporté une réponse documentée et complète sur le sujet fort important, du point de vue de la francophonie, de la nouvelle politique de traduction mise en œuvre par la Fédération,

Elle veille aussi à ce que l'OEC et la CNCC apportent une réponse aux consultations spécialisées, comme ce fut le cas en 2008 en matière de formation initiale ou de formation continue et, bien évidemment, sur les sujets relatifs à l'indépendance des auditeurs.

- Elle a aussi préparé et coordonné la réponse des Institutions françaises au « Global Leadership Survey », centré en 2008 sur la crise financière actuelle et ses effets sur la profession comptable et le rôle que la profession joue dans chaque pays pour aider l'économie pendant la crise. Les résultats en furent publiés en décembre de l'année dernière.

- La DIPAC a encore poursuivi en 2008 son programme de soutien aux pays en voie de développement qui souhaitent devenir membre de l'IFAC. Henri Giot est ainsi parti en mission en Albanie pour assister l'institut albanais avec son dossier de candidature pour l'IFAC. Il a également aidé l'institut Russe, Russian Collegium of Auditors à compléter son inscription. Les dossiers de candidatures de ces deux instituts ont été acceptés et ils sont devenus membres de l'IFAC en 2008.

- Deux événements particuliers ont marqué, en 2008, les bonnes relations établies avec l'IFAC :

- visite de Stavros Thomadakis, Président du PIOB, à la profession française

Stavros Thomadakis, Président de l'organisme de surveillance de l'IFAC, le PIOB (Public Interest Oversight Board) et ancien président de l'organisme de régulation des marchés financiers grecs est venu à Paris au printemps 2008. Il a rencontré la profession et a présenté le PIOB et ses activités à l'occasion d'une réunion du Conseil National de la CNCC le 3 avril. La DIPAC a organisé pour lui des réunions avec les dirigeants des institutions financières nationales, l'AMF, la Banque de France et l'organisme de supervision de la profession d'audit en France, le H3C.

- visite de Fermin del Valle, Président de l'IFAC

Le Président de l'IFAC est venu en France le 27 mai 2008 pour rencontrer les instances de la profession française et rendre visite à la Présidente du H3C, Mme Thin. Cette rencontre a permis aux deux présidents du CSOEC et de la CNCC d'évoquer avec le Président de l'IFAC les enjeux professionnels à l'international et de lui faire connaître les attentes de la France.

## **FEE**

La profession française participe à la quasi-totalité des groupes de travail techniques permanents de la FEE et contribue, le plus souvent, aux divers sous-groupes créés spécialement pour suivre un sujet spécifique.

En 2008, les principaux sujets suivis par la FEE au plan de l'Europe ont concerné :

- la problématique générale de la réduction des charges pour les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, le dossier « simplification » et le régime des micro-entités ont été traités abondamment et à plusieurs reprises pendant l'année,
- Les normes d'audit ISA clarifiées, dans la perspective de leur possible reconnaissance au titre de la Directive sur l'audit légal des comptes,
- Les questions d'organisation de la profession de l'audit, au travers de la définition des réseaux de firmes, de la responsabilité civile des auditeurs et des cabinets, de la supervision publique,
- Les sujets relatifs à l'éthique et à l'indépendance, traités en coordination avec les travaux de l'IFAC,
- La qualification, la reconnaissance des diplômes et le suivi du projet Common Content,
- La comptabilité des entités du secteur public,
- Le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises,
- La crise économique et financière, enfin, qui a conduit la FEE à définir un positionnement dans la seconde partie de l'année 2008.

La DIPAC a en outre participé à plusieurs des manifestations organisées par la FEE pendant l'année 2008, et notamment :

- Le congrès européen sur les PME et les cabinets de proximité, organisé à Copenhague du 3 au 5 septembre,
- La troisième conférence sur Audit Regulation, tenue à Bruxelles le 9 décembre,
- L'Assemblée générale de la FEE, qui se tient une fois tous les deux ans, le 18 décembre 2008. Cette A.G. a confirmé la passation de la présidence de la Fédération au vice-président Hans Van Damme.
- Enfin, en début d'année 2009, la DIPAC a organisé à Bruxelles, le 27 janvier, une réception conviviale particulièrement appréciée à laquelle les présidents de l'OEC et de la CNCC avaient invité de nombreux amis français et européens de Jacques Potdevin, pour le féliciter et le remercier d'une présidence active et bien réussie.

## **Autres organisations :**

### **FIDEF**

L'ancienneté et l'importance des relations établies avec les Instituts professionnels des pays de la zone francophone suffiraient à justifier que la DIPAC maintienne une coordination permanente avec la Fédération des experts-comptables francophones, avec laquelle elle partage, au demeurant, l'emploi d'une assistante dynamique : Béatrice Halin.

Cette coordination s'est encore accentuée en 2008 : la reconnaissance de la FIDEF comme un Groupement un professionnel comptable par l'IFAC, la préparation d'un plan stratégique sur cinq ans par la Déléguée générale, Michèle Cartier-Leguérinel, et les évolutions du projet de Fédération pan africaine des comptables (PAFA) ont demandé un travail commun entre la FIDEF, la DIPAC et la DDPI, notamment pour faire l'analyse des besoins de mise à niveau des pays francophones de l'Afrique et pour préparer un Plan Afrique qui devra être mis en œuvre de manière conjointe.

La DIPAC et la DDPI ont donc participé aux réunions organisées par la FIDEF, à Yaounde à la fin mai, à Paris en octobre puis à Dakar, en décembre, pour une assemblée générale qui a confirmé le programme ambitieux que mettra en œuvre le nouveau président de la Fédération, M. Daniel Kapssu.

### **FCM**

La Fédération des comptables méditerranéens est également devenue en septembre 2008 un Groupement professionnel Comptable reconnu par l'IFAC. Sous la présidence de William Nahum, la FCM a développé en 2007 et 2008 un programme d'étude des caractéristiques et des atouts communs aux pays du pourtour méditerranéen, en liaison avec le programme européen Euromed.

La DIPAC a apporté une large contribution à la préparation et au bon déroulement de la 7<sup>ème</sup> Conférence que FCM a tenue à Paris, à la fin du mois de novembre.

### **CILEA**

Dans le cadre des manifestations organisées en novembre 2008 à Oporto(Portugal), William Nahum a représenté la profession française à l'Assemblée générale du CILEA et au 17<sup>ème</sup> séminaire consacré aux PME- facteur de développement.

## **Autres conférences régionales.**

Le Président de la Commission des actions de coopération technique de l'OEC, M. Janin Audas, a participé à de nombreuses missions de représentation de la profession française dans des congrès et conférences organisées par des Instituts partenaires de plusieurs pays d'Europe orientale ou au Maghreb. Il y a le plus souvent été accompagné par un permanent représentant le président de la CNCC.

Il a également participé avec Bernard Kleiner, Directeur de la DDPI, à l'Assemblée annuelle du SEEPAD (pays européens voisins des Carpates), où les Institutions françaises ont rang d'observateur, qui s'est tenue à Istanbul en mai 2008.

De son côté, le Directeur de la DDPI a participé en 2008 à plusieurs rencontres organisées dans le cadre ou avec l'appui de la Banque mondiale et de l'IFAC en Amérique centrale et aux Caraïbes. L'une des retombées de ces missions se traduira en 2009 par une convention de partenariat entre la profession française et l'ordre professionnel comptable de Haïti, ce qui permettra d'associer les structures régionales de l'Ordre et de la Compagnie à cette coopération (1).

\* \*

\* \* \*

Tout au long de l'année 2008, la DIPAC a pu remplir ses missions et contribuer à maintenir une présence française satisfaisante dans le monde professionnel international en se reposant sur le soutien et la confiance que lui ont toujours manifestés les deux présidents, Jean-Pierre Alix et Vincent Baillot, ainsi que le Comité Exécutif auquel elle a régulièrement fait rapport de son activité.

L'implication plus constante du vice-président en charge des affaires internationales au CSOEC, M. Philippe Gilnicki, doit être particulièrement soulignée : elle a souvent permis de trouver une complémentarité optimale entre le traitement rationnel et technique des affaires suivies par l'équipe internationale et la légitimité que confère la représentation de la profession. Son attention et sa disponibilité ont contribué aux bons résultats dont la DIPAC peut se prévaloir.

\* \*  
\* \* \*

- (1) Le présent rapport d'activité ne reprend pas le détail des actions menées en 2008 par la DDPI, qui feront l'objet d'un rapport spécifique.